



LA PROTECTION DES SITES DU LARGE

*Agir pour la protection de fragiles réservoirs
de biodiversité marine*

L'Union européenne vise le maintien de la diversité biologique des milieux naturels dans une logique de protection et de développement durable.

Pour ce faire, Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, opérationnel depuis 2004, qui rassemble une biodiversité ayant une grande valeur patrimoniale. Son extension au large a largement mobilisé l'État et ses opérateurs et a permis d'aboutir à une meilleure connaissance et à la protection de milieux et d'écosystèmes particulièrement riches, mais également vulnérables.

Le développement du réseau Natura 2000 répond à deux directives européennes qui visent la protection des habitats, de la faune et de la flore d'une part, et à la protection des oiseaux d'autre part. L'élargissement d'un ensemble de sites marins au large (Natura 2000 au large) a été initié à partir de 2016, en particulier le long du talus continental.

Des zones méconnues, d'une grande richesse patrimoniale

Le plateau aquitain est composé de sables. Ces fonds sableux servent de nourriceries et de frayères pour quelques espèces halieutiques, telles que le merlu, le maquereau, la sardine et l'anchois. C'est également le lieu de vie de nombreux delphinidés. On trouve tout de même quelques particularités géomorphologiques telles que des structures rocheuses carbonatées formées par des émissions de méthane froid au sud (unique en France) et le plateau de Rochebonne.

Au-delà du plateau, la pente continentale, est par endroit entaillée par des **canyons sous marins** qui se prolongent jusqu'à la plaine abyssale. On trouve dans ces canyons une grande richesse écologique (antipathaires, gorgones, éponges, pennatules...).

À l'extrémité sud, le canyon du **gouf de Capbreton** constitue une particularité au niveau mondial en raison de sa proximité à la côte.

Quant à la **plaine abyssale** du golfe de Gascogne, les connaissances sont encore très limitées. On y retrouve de grands cétacés, des delphinidés et certains oiseaux marins.

Une extension du réseau Natura 2000 au large

Les nouvelles zones Natura 2000 au large suivent le talus continental. Les mammifères marins, comme le grand dauphin ou le marsouin commun, sont très inféodés au talus et à ses canyons. Selon l'Observatoire Pélagis, il s'agit de zones extrêmement favorables à ces espèces. Afin de prendre en compte la très forte mobilité de ces espèces, des secteurs étendus à une grande échelle ont été proposés et désignés.

En 2018, le réseau Natura 2000 s'est étendu au large avec la désignation de plusieurs nouveaux sites, dont 5 concernent la façade Sud-Atlantique : sites « Mers Celtiques - Talus du Golfe de Gascogne » ; « Canyons de Pornic et Saint-Nazaire » ; « Canyon d'Ars » ; « Canyon d'Athos » ; « Tête de canyon du Cap Ferret ».

Le site d'importance communautaire « Mers Celtiques - Talus du golfe de Gascogne » a fait l'objet en 2021 d'une scission du site initial en 2 propositions de site d'intérêt communautaire (pSIC) suivantes :

- Un pSIC désigné au titre de l'enjeu mammifères marins, site le plus vaste renommé FR5302015 « Mers celtiques talus du golfe de Gascogne », ne comportant pas les sous zones récifs ;
- Un deuxième pSIC regroupant les sous zones récifs, renommé FR5302016 « Récifs du talus du golfe de Gascogne ». Ce deuxième pSIC a pour objectif de couvrir la diversité de l'habitat "Récifs" au niveau des canyons du talus du Golfe de Gascogne dont 3 sont situés sur la façade Sud-Atlantique : Canyon de Pornic et de Saint-Nazaire, Canyon de Rochebonne et d'Ars, Canyon d'Athos.

Ces propositions ont été notifiées à la Commission européenne et entrent depuis début 2023 dans la catégorie des SIC. L'État doit désormais les désigner en droit français sous le nom de zones spéciales de conservation (ZSC).

Vers un arrêt de la pêche en eaux profondes sur les sites « récifs »

La mise en place de vastes zones de protection de la biodiversité marine dans les eaux européennes est essentielle pour garantir une protection cohérente aux différentes espèces.

Adopté en 2017, le règlement européen 2016/2336 établit des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique Nord-Est, et en particulier dans le Golfe de Gascogne. Il interdit la pêche avec des engins en interactions avec le fond au-delà de 400 mètres dans toutes les zones recensées « écosystèmes marins vulnérables » (EMV). Dans une décision de septembre 2022, la Commission européenne, comme elle s'y était engagée, a établi une liste des zones qui abritent ou sont susceptibles d'abriter des EMV. Les EMV de la façade Sud-Atlantique sont représentés sur la cartographie de la page suivante.

Les zones de roches profondes abritent une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eaux froides... Dans les canyons, ces roches sont de véritables « hotspots » de biodiversité, qui selon les scientifiques pourraient être interconnectées. Face à l'enjeu majeur de préservation des zones de récifs identifiées en mer, un accord a été établi avec les représentants des pêcheurs professionnels français lors de la désignation des sites du talus du golfe de Gascogne, concernant l'absence de pêche de fond dans les sous-zones récifs. Étant donné que ces zones se situent au-delà des eaux territoriales et que des navires d'autres États membres sont susceptibles d'y pêcher, c'est à la Commission européenne de prendre les mesures adéquates sur proposition de la France et après concertation avec les États membres concernés, dans le cadre d'une procédure de régionalisation.

Cette fermeture à la pêche, pour les engins en interactions avec le fond dans la frange bathymétrique des -400 -800 mètres en EMV, complète l'interdiction du chalutage de fond en-dessous de 800 mètres, introduite par l'Union européenne en 2016. Ces mesures visent à protéger et restaurer les écosystèmes marins vulnérables tels que les récifs coralliens des eaux froides, les monts sous-marins et les failles en eaux profondes.

Photo 5.10.0 : Récifs coralliens profonds du talus du golfe de Gascogne © Ifremer, ChEReef 2022 - **Photo 5.10.1** : Globicéphale noir photographié au niveau du Gouf de Capbreton © Groupe de recherche sur les cétacés

EN CHIFFRES

L'extension du réseau Natura 2000 au large comprend :

2 sites Natura 2000 pour la protection des oiseaux le long du talus continental en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne

1 site d'intérêt communautaire pour la protection des habitats et des mammifères marins le long du talus continental en Mer Celtique et dans le Golfe de Gascogne

7 sites d'intérêt communautaire pour les récifs (habitats profonds) et les mammifères marins pour l'ensemble de la Mer Celtique et du Golfe de Gascogne, dont 3 nouveaux sites sont situés au large de la façade Sud-Atlantique : les canyons de Pornic / Saint-Nazaire, Ars et Athos



5.10.1

La protection des sites et des canyons de la marge continentale

- 1. Canyons de Pornic et Saint-Nazaire,
- 2. Canyon d'Ars,
- 3. Canyon d'Athos

Statut : sites d'importance communautaire (directive habitats récifs – mammifères marins)

Zones de roches profondes abritant une multitude d'espèces : éponges, gorgones, coraux d'eau froide..., « hotspot » de biodiversité.



4. Mers Celtiques, Talus du Golfe de Gascogne

Statut : site d'importance communautaire (directive habitats-mammifères marins)

Zone extrêmement favorable aux mammifères marins, comme le grand dauphin ou le marsouin commun, très inféodés au talus,



5. Mers celtiques Talus du Golfe de Gascogne

Statut : zones de protection spéciale (directive oiseaux)

Importantes zones d'hivernage de l'avifaune marine en lien avec leur richesse en ressources alimentaires. Le périmètre représente une zone sensible pour ces espèces et se caractérise par la présence de jeunes adultes qui font partie des futures générations. Les plus fortes concentrations ont été enregistrées entre janvier et mars.

- Sites d'importance communautaire Natura 2000 oiseaux et mammifères marins
- Sites d'importance communautaire (directive habitats récifs, mammifères marins)
- Zones de protection spéciale Directive Natura 2000 Oiseaux
- Écosystèmes marins vulnérables (EMV)

6. Tête de canyon du Cap-Ferret

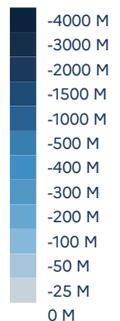
Statut : zones de protection spéciale (directive oiseaux)

Importantes zones d'hivernage de l'avifaune marine en lien avec leur richesse en ressources alimentaires. Le périmètre représente une zone sensible pour ces espèces et se caractérise par la présence de jeunes adultes qui font partie des futures générations. Les plus fortes concentrations ont été enregistrées entre janvier et mars.

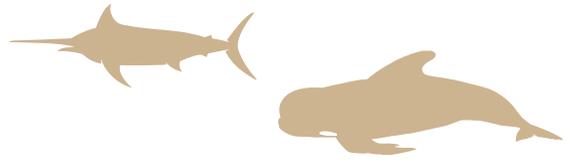
7. Gouf de Capbreton

Statut : zone de protection forte à l'étude

Canyon côtier sous-marin au large de Capbreton. Zone riche en poissons de roche et crustacés, les grands fonds attirent aussi des espèces pélagiques et des céphalopodes.

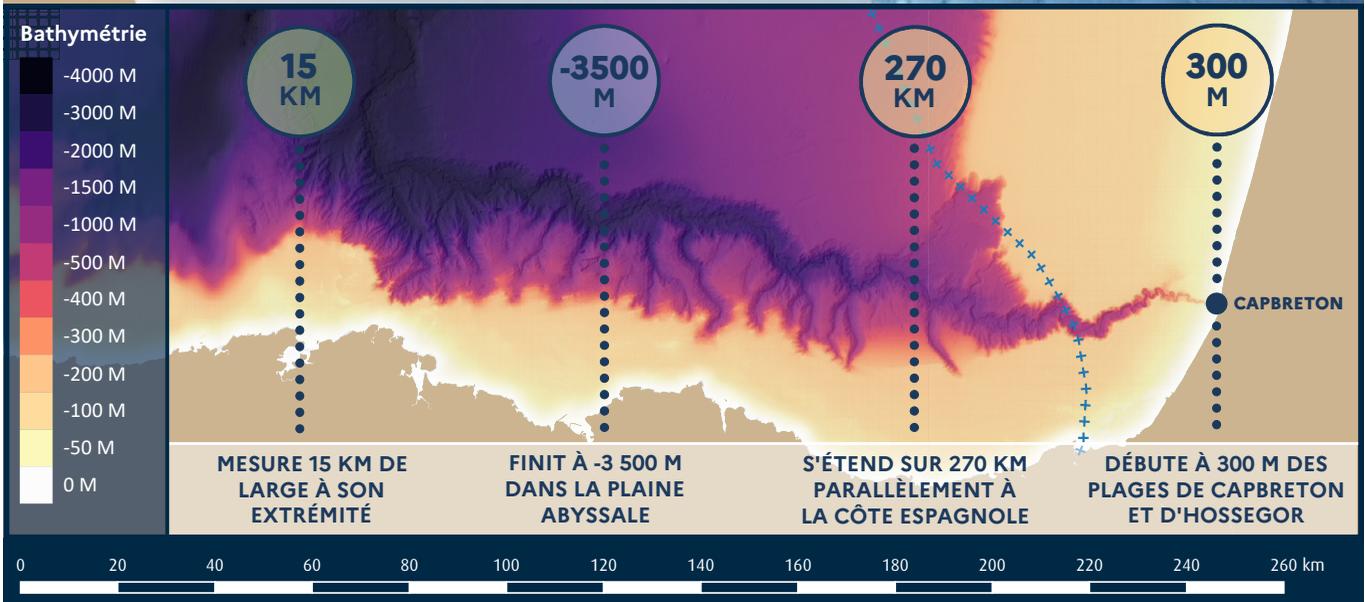


LE GOUF DE CAPBRETON



PRÉSERVER UN DES PLUS REMARQUABLES CANYONS SOUS-MARINS AU MONDE

Les recherches récentes montrent que les canyons sont des « hotspots » riches en biodiversité marine. De par ses dimensions, mais aussi sa situation géographique, le Gouf de Capbreton concentre une faune marine très variée. Ses méandres recèlent des poissons de roche, des crustacés mais aussi de nombreux céphalopodes (calmars, poulpes), une richesse qui attire les poissons pélagiques, petits ou grands, anchois ou thons, mais aussi des requins, dauphins et baleines, dont certaines espèces rares. Quant au légendaire calmar géant, il règne dans les abysses du Gouf...



Infographie : DIRM SA - Sources : IFREMER



IFREMER : des coraux d'eau froide étudiés en aquarium sous pression